

LE REGLEMENT EUROPEEN SUR LES SUCCESSIONS ET SON IMPACT SUR LE TRAITEMENT DES SUCCESSIONS FRANCO-ANGLAISES

Lundi 12 octobre 2015 de 18 h 30 à 20 h 30
Maison du Barreau, Hôtel de Harlay, 2 rue de Harlay, 75001 Paris

Richard FRIMSTON,

Associé et Responsable du Groupe Private Client chez Russell-Cooke, Londres

Diane LE GRAND de BELLEROCHÉ,

Avocat et solicitor, Cabinet François Tripet, Paris

Hélène PEISSE,

Diplômée notaire

Le règlement 650/2012 sur les successions, applicable le 17 août 2015, va révolutionner le droit des successions internationales en France, et dans la plus grande partie des Etats membres de l'Union européenne, mais pas au Royaume-Uni, qui ne l'a pas adopté.

Quelles sont les conséquences de ce règlement sur les successions partagées entre la France et l'Angleterre ?

Va-t-on retrouver les problématiques spécifiques habituellement rencontrées dans ce contexte franco-anglais ? Comment répondre aux nouvelles questions que l'application de ce règlement va soulever ?

La conférence, qui aura lieu dans les langues française et anglaise, sera d'une durée de 2 heures. Elle sera suivie d'un cocktail.

Validation au titre de la formation continue des avocats :
2 Heures EFB, CPD points SRA ILEX, BSB.



Bulletin (et, le cas échéant, le règlement par chèque)
à retourner dès que possible à l'AJFB (au plus tard le 30 septembre 2015)
c/o Katherine LISFRANC, 9 Boulevard Bourdon, 75004 Paris

Nom/prénom :

Fonction :

Nom du cabinet, de l'Etude ou de la société (si pertinent) :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Assistera(ont) au séminaire du 12 octobre 2015 de l'AJFB

Participation aux frais :

Membres AJFB / FBLS (*) : 30 Euros

Membres AJFB non en activité : 20 Euros

Magistrats, Universitaires : (**): 30 Euros

Etudiants (***) : 10 Euros

Non-Membres AJFB / FBLS : 50 Euros

(*) *Il est possible de devenir membre de l'association au moment de l'inscription à la conférence*

(**) *activité principale*

(***) *Jusqu'à 27 ans, sur présentation d'un justificatif et dans la limite des places disponibles*

Règlement de préférence par virement (Merci de préciser en objet votre nom + séminaire AJFB du 12/10/2015) :

RIB : 30004 00189 0000045358 78

IBAN : FR76 3000 4001 8900 0006 4535 878

BIC : BNPAFRPPRG

ou par chèque libellé à l'attention de l'« AJFB » (et à renvoyer, avec le bulletin d'inscription, à AJFB, c/o Katherine Lisfranc, 9 boulevard Bourbon 75004 Paris)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : ajfb.france@wanadoo.fr